



**PARC PHOTOVOLTAIQUE
SAINT-JEAN-ROHRBACH (MOSELLE)**

ANALYSE PAYSAGERE



SEPTEMBRE 2026
4.63.4443

PROJET : **PARC PHOTOVOLTAIQUE - SAINT-JEAN-ROHRBACH (MOSELLE)**
 MAITRE D'OUVRAGE : **ENOVOS**
 DOCUMENT : **ANALYSE PAYSAGERE**

AUTEUR : **Bureau d'études ARTELIA - Agence de Schiltigheim – TEL : 03 88 04 04 00**

VERSION	DESCRIPTION	Établi par	Contrôlé par	Date
1	Etat initial – état d'avancement	Guillaume DELORME	Damien EDEL	23/02/2026
2	Analyse paysagère	Guillaume DELORME	Damien EDEL	18/09/2026

SOMMAIRE

1.	LOCALISATION DU PROJET	4
2.	MILIEU PHYSIQUE	5
2.1.	LE CLIMAT	5
2.2.	LE SOL.....	7
2.3.	L'EAU.....	9
3.	PAYSAGE.....	10
3.1.	DEFINITION DES AIRES D'ETUDES	10
3.2.	L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE	11
3.3.	L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE.....	33
3.4.	L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE	47
3.5.	SYNTHESE DES ENJEUX : PATRIMOINE ET PAYSAGE.....	48

1. LOCALISATION DU PROJET



Le projet se situe en France en région Grand Est, sur le ban communal de **SAINT-JEAN-ROHRBACH**, dans le département de la Moselle (57).

Le projet représente une surface de 3,25 ha (cf. ci-dessous)

La zone disponible pour le projet représente 7 ha. Elle est appelée Zone d'Implantation Potentielle, ou ZIP, ou plus simplement « zone d'étude » dans le reste du document.

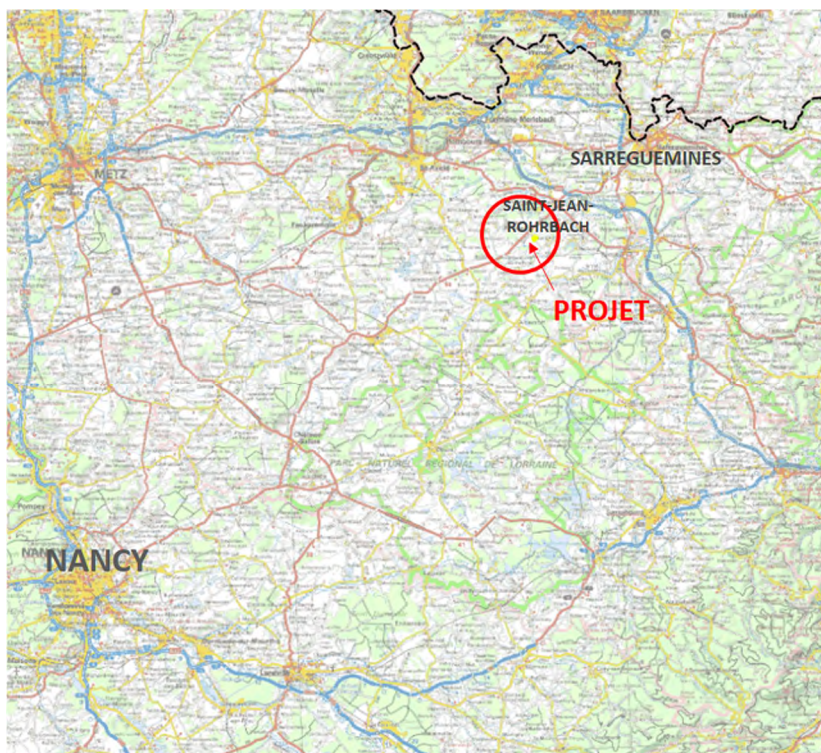


Fig.1 Localisation de la zone d'implantation potentielle (ZIP)

2. MILIEU PHYSIQUE

2.1. LE CLIMAT

2.1.1. DONNEES GENERALES

Saint-Jean-Rohrbach bénéficie d'un **climat semi-continental**. Ce type de climat se caractérise par des hivers froids et des étés modérément chauds, avec des précipitations réparties tout au long de l'année.

La station météorologique renseignée la plus proche est la station de Volmunster (57) située à environ 33 km.

➤ TEMPERATURE

Comme visible sur la figure ci-contre :

- La **température moyenne maximale** est observée en juillet, avec **25 °C**.
- La **température moyenne minimale** est observée en janvier, avec **1 °C**.
- La **température moyenne annuelle** est de l'ordre de **10 °C**.

➤ PRECIPITATIONS

Comme visible sur la figure ci-contre, concernant les précipitations :

- Le **cumul moyen maximal** est observé en décembre, avec **91 mm**.
- Le **cumul moyen minimal** est observé en avril, avec **40 mm**.
- Le **cumul moyen annuel** est de l'ordre de **763 mm**.

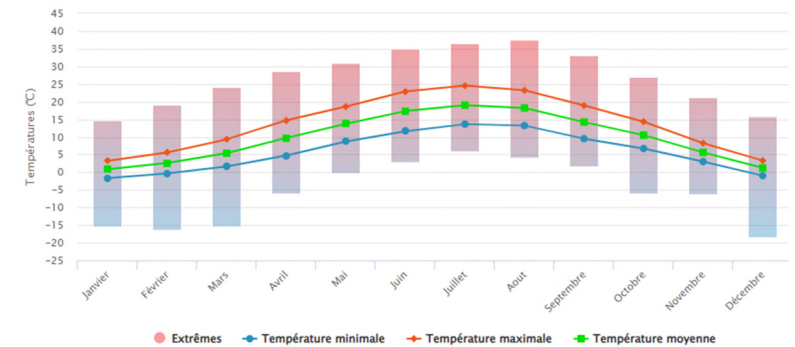


Fig.2 Normales de températures sur la période 1981-2010 à la station de Volmunster (infoclimat)

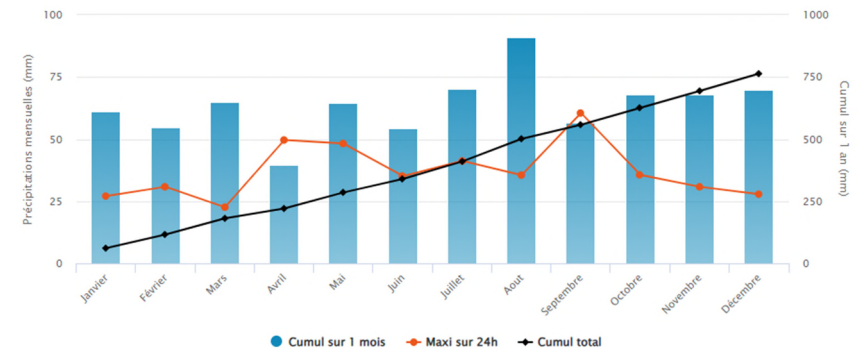


Fig.3 Normales de précipitations sur la période 1981-2010 à la station de Volmunster (source : infoclimat)

2.1.2. ENSOLEILLEMENT

Le territoire national présente un taux d'ensoleillement relativement variable entre ses extrémités Nord et Sud. Une surface de 1 m² orientée de manière optimale y reçoit en effet une quantité d'énergie comprise entre 1 000 et 1 900 kWh/an.

La figure ci-contre illustre la quantité d'énergie solaire reçue annuellement en France.

Saint-Jean-Rohrbach bénéficie d'un ensoleillement annuel moyen estimé entre 1 600 et 1 700 heures, contre une moyenne nationale française de 2 021 heures de soleil.

D'après le site « re.jrc.ec.europa.eu », l'énergie solaire susceptible d'être exploitée sur le site, par le biais d'installations fixes, orientées plein Sud et pour un angle d'inclinaison optimal de 35°, est estimée à **1402 kWh/m²/an**.

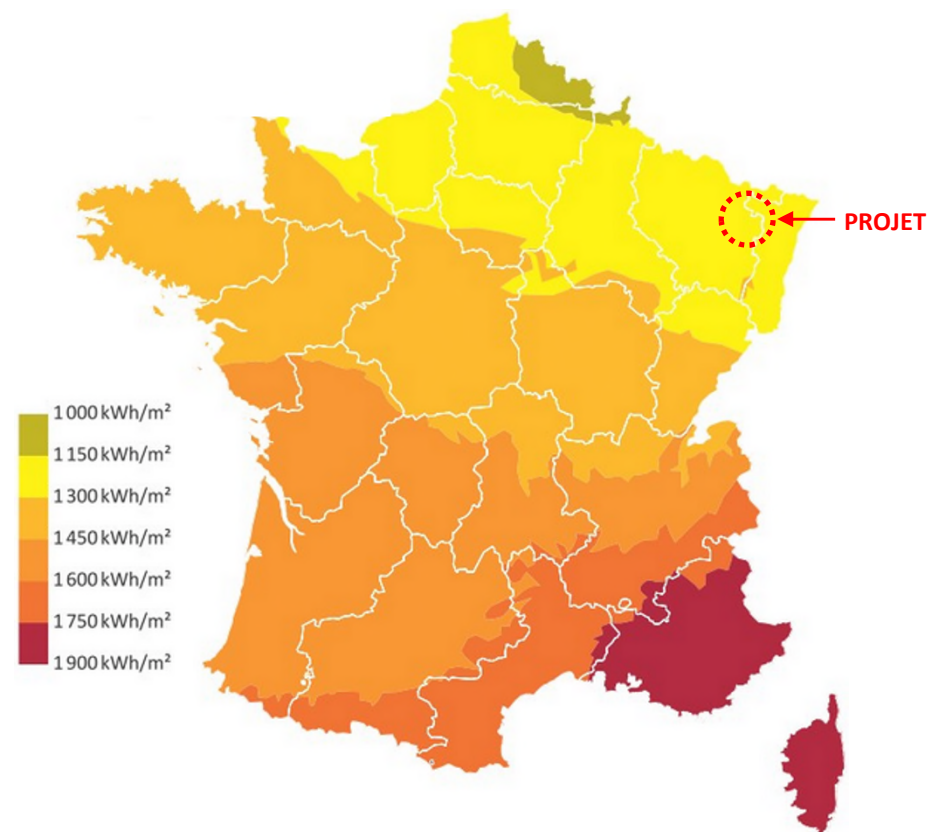


Fig.4 Gisement solaire en France (source PVGIS, JRC European Commission)

2.2. LE SOL

2.2.1. GEOLOGIE

➤ DU BASSIN PARISIEN AU PAYS DES ETANGS

La zone d'implantation est située à l'Est du Bassin Parisien, grand bassin sédimentaire en forme d'amphithéâtre où se sont accumulés des roches sédimentaires d'origine marine et continentale datant du Mésozoïque et du Cénozoïque.

La région concernée est celle du **Plateau Lorrain**, zone géologique située à l'Est du Bassin Parisien (cf. figure ci-contre), au socle marno-argileux et au relief peu marqué.

Le socle marneux imperméable du Plateau Lorrain a donné naissance au **Pays des Etangs**, vaste plaine boisée et parsemée d'étangs, s'étendant du sud du plateau lorrain jusqu'aux Vosges gréseuses.

➤ GEOLOGIE LOCALE

La zone d'étude se situe ainsi sur ce **socle marno-limoneux**, avec les formations suivantes :

- Les **Marnes à gypse et sel gemme (t6b)**, datant du Keuper, occupent la majeure partie du site. Cette formation est composée de :
 - Marne, mélange de calcaire et d'argile ;
 - Gypse, du sulfate de calcium hydraté ;
 - Sel gemme (halite), à savoir, du chlorure de sodium
- Les **Limons des Plateaux (LP)** sont retrouvés au sommet, sur la zone Est
- Les **Alluvions fluviales récentes à actuelles (Fz)** occupent la partie basse et humide au Nord de la zone d'étude. Cette formation géologique est constituée de dépôts sédimentaires formés par les cours d'eau : sables, limons, agriles, graviers et galets.

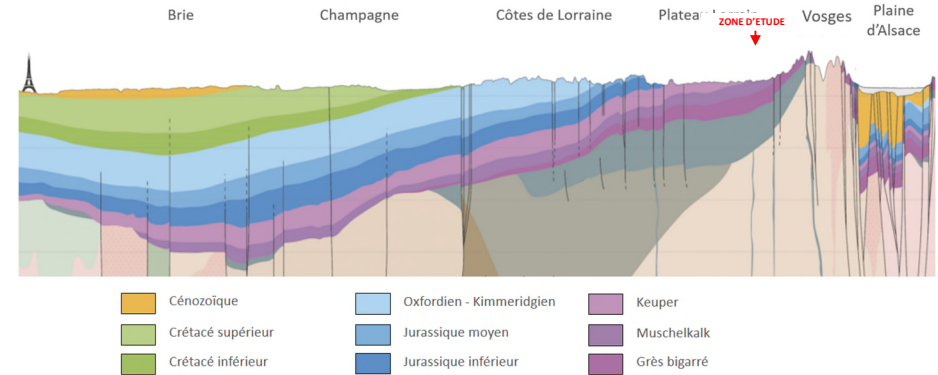


Fig.5 Localisation de la zone d'étude au droit du Bassin parisien

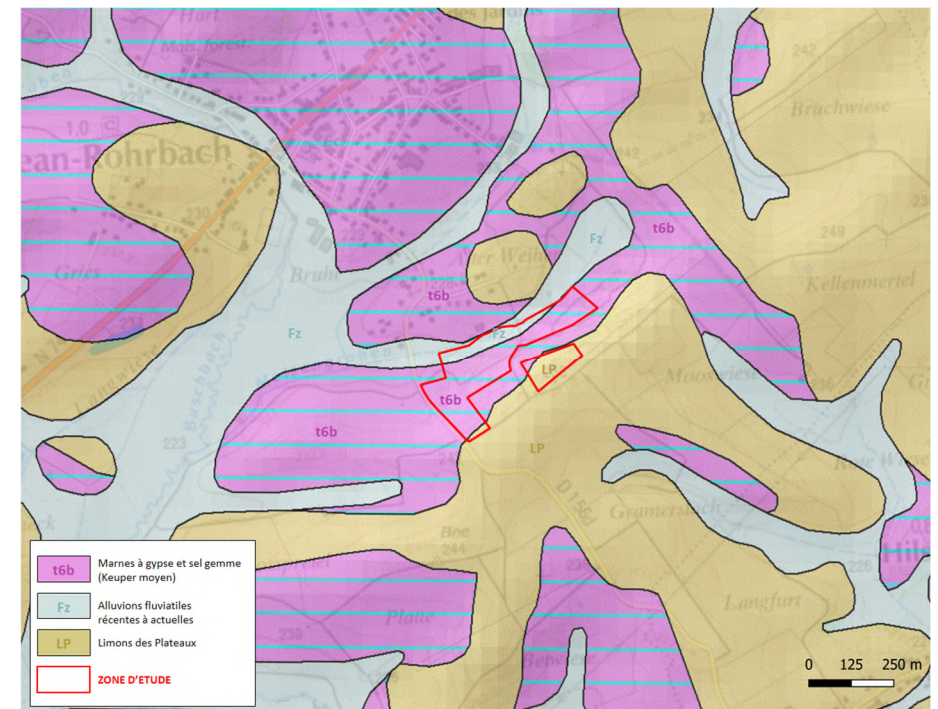


Fig.6 Carte géologique de la zone (source BRGM)

2.2.2. RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Ce phénomène est un mouvement de terrain dû à la variation de la quantité d'eau dans certains terrains argileux qui peut produire des gonflements en période humide ou des tassements en période sèche.

En lien avec la formation marno-limoneuse décrite ci-dessus, la zone d'étude est ainsi concernée par un **risque moyen** d'exposition au retrait-gonflement

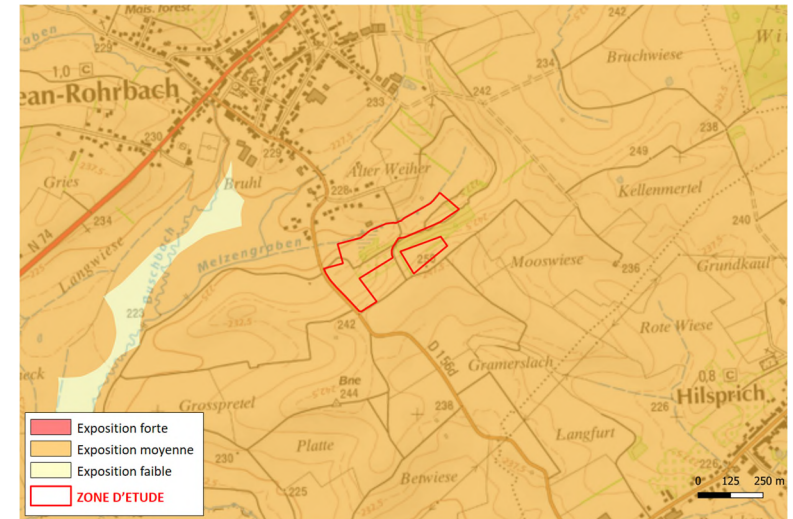


Fig.7 Risque de retrait-gonflement des argiles (source BRGM)

2.2.3. RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

La commune est située dans une zone soumise à un **risque sismique très faible** (arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal », et ses décrets d'application n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010).

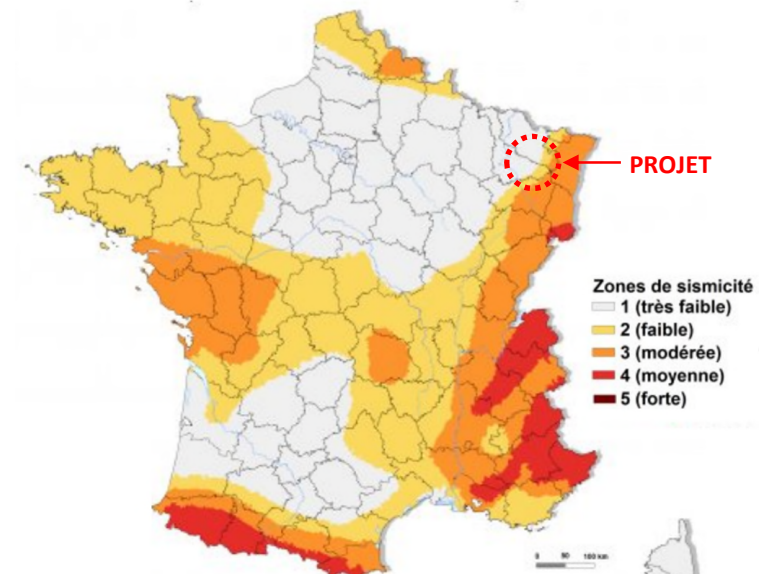


Fig.8 Risque sismique en France

2.3. L'EAU

La zone d'étude est longée au Nord par le ruisseau du Metzengraben, accompagné de sa ripisylve.

Ce ruisseau intermittent prend naissance 200 m en amont de la zone d'étude et se rejette dans le Buschbach.



Fig.9 Ruisseau du Metzengraben

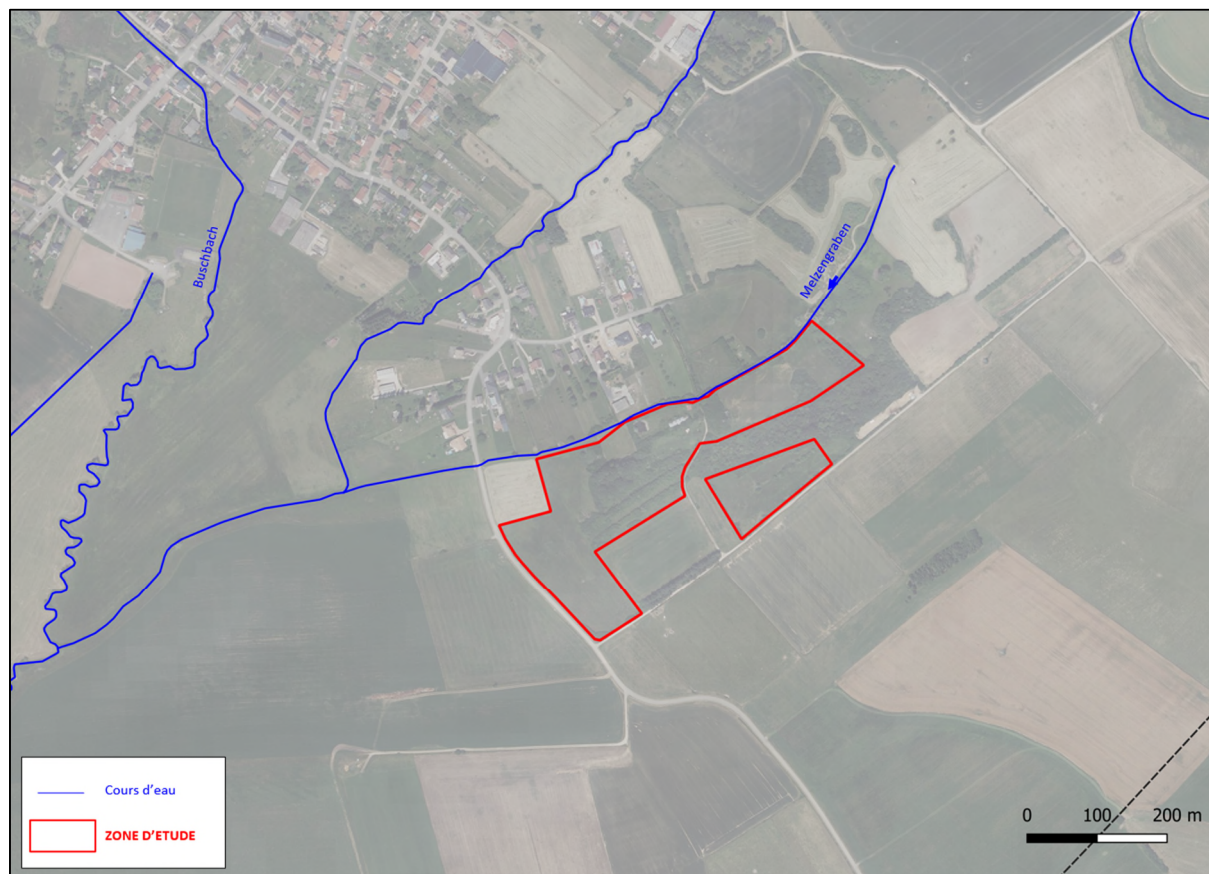


Fig.10 Réseau hydrographique

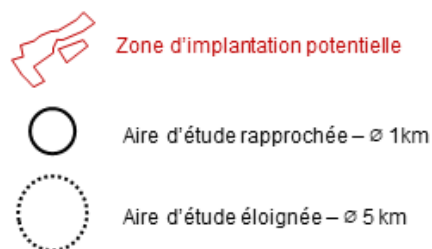
3. PAYSAGE

3.1. DEFINITION DES AIRES D'ETUDES

Afin d'appréhender au mieux la nature du site de projet et de son environnement paysager, **trois aires d'études** ont été définies :

- **AEE** – l'aire d'étude éloignée (Ø 5km) ;
- **AER** – l'aire d'étude rapprochée (Ø 1km) ;
- **AEI** – l'aire d'étude immédiate, correspondant à la zone d'implantation potentielle (ZIP)

L'ensemble de ces éléments permettra de mettre en évidence les incidences paysagères du projet de parc agrivoltaïque de Saint-Jean-Rohrbach.



Sources :
Fond de plan – IGN
Découpage administratif – IGN
MNT – IGN

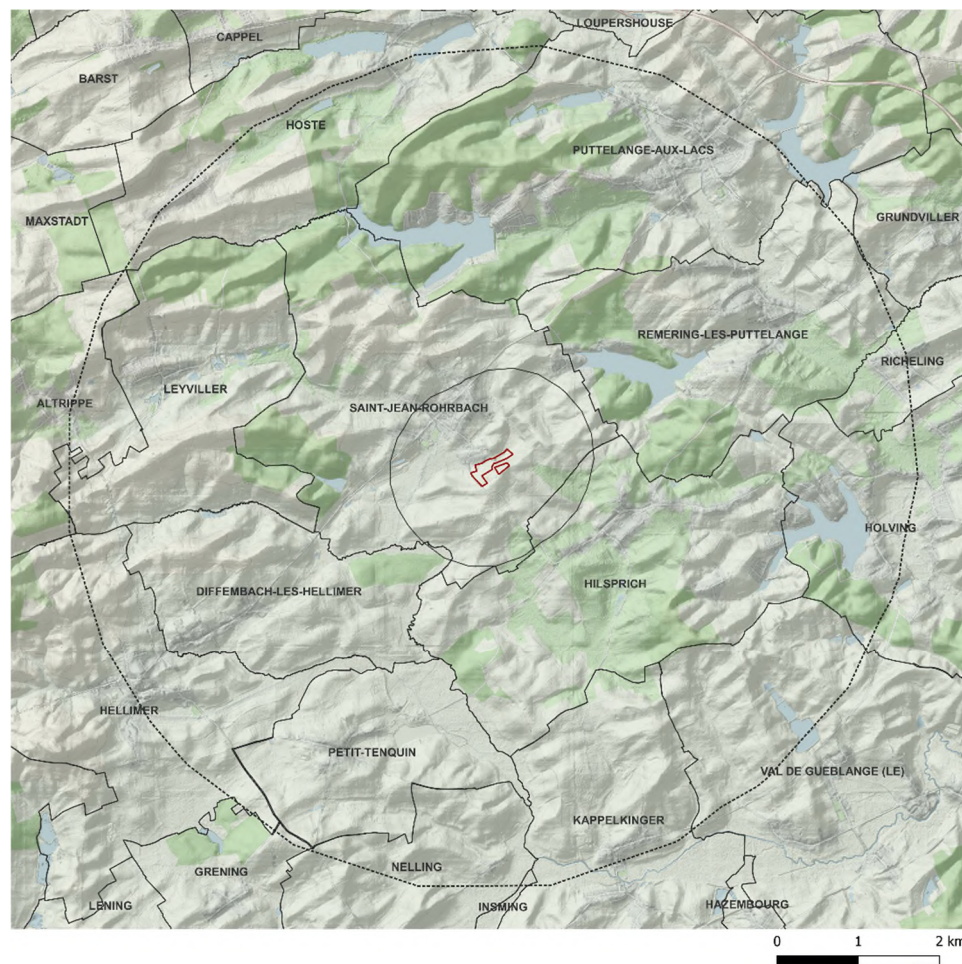


Fig.11 Représentation des aires d'études du projet

3.2. L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

3.2.1. SOCLE PAYSAGER, ALTAS DES PAYSAGES

Selon l'« URCAUE Lorraine – Les paysages de Moselle », le département de la Moselle s'organise autour de 4 grands ensembles :

- 1. Les plateaux ;
- 2. Les zones urbaines et industrielles ;
- 3. Les vallées ;
- 4. Ainsi que la montagne.

Ces grands ensembles offrent au département une grande diversité de paysages, avec des divisions paysagères parfois franches, parfois moins nettes, par le biais d'une évolution progressive des caractéristiques du paysage.

La zone de projet s'inscrit dans le **grand ensemble des plateaux du paysage mosellan** et se rattache principalement à l'**entité paysagère du Plateau Lorrain**. Le périmètre de son aire d'étude éloignée se trouve également au sein de l'entité paysagère du Pays des étangs, évoluant de fait dans une transition paysagère entre les deux entités.

➤ LE PLATEAU LORRAIN

Ce large paysage se compose d'un **plateau ondulé** et de **vallées ouvertes**. La céréaliculture domine, mais les prairies et boisements sont également présents, en particulier dans les vallées. Le **paysage est très ouvert**, certains **points hauts offrent de très larges perspectives**. Les forêts se développent essentiellement sur les hauteurs.



Fig.12 Localisation de la zone d'étude dans le paysage mosellan

3.2.2. UNITES PAYSAGERES

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, on peut définir **4 entités paysagères**, qui sont représentées sur la carte ci-contre :



Ces entités sont décrites ci-dessous.

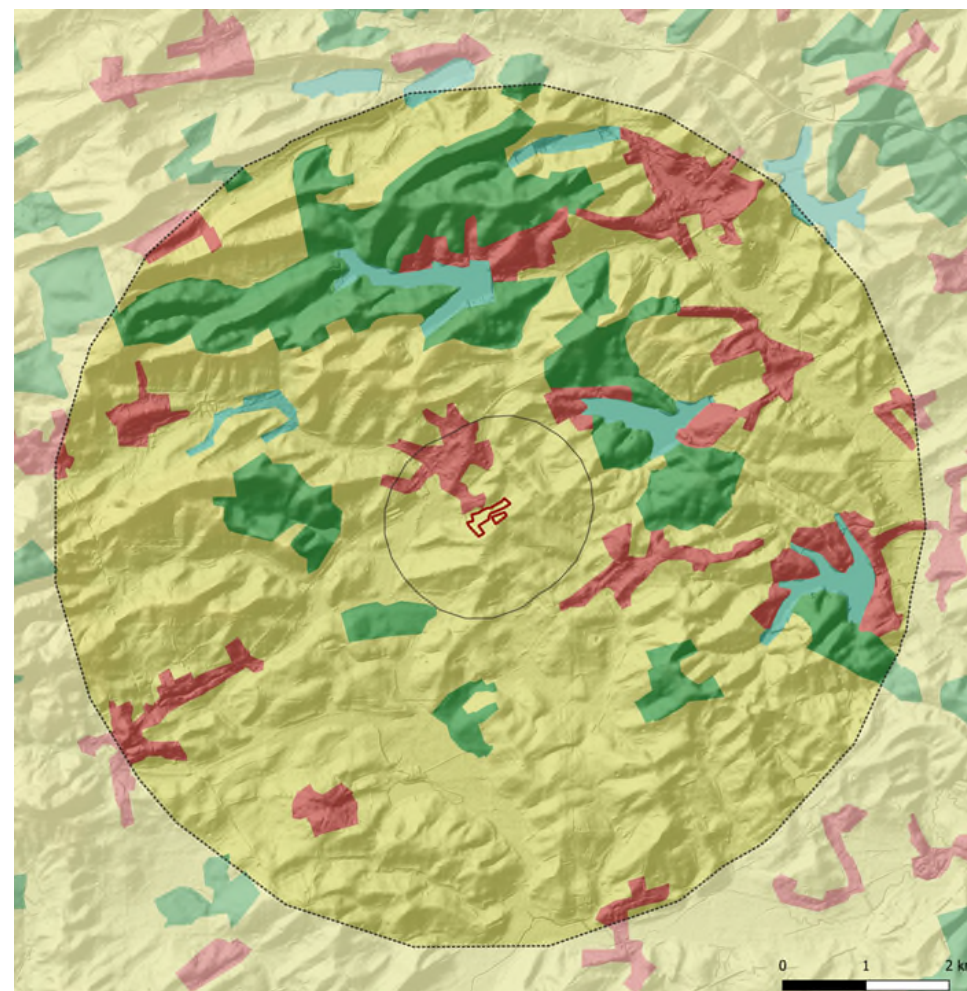
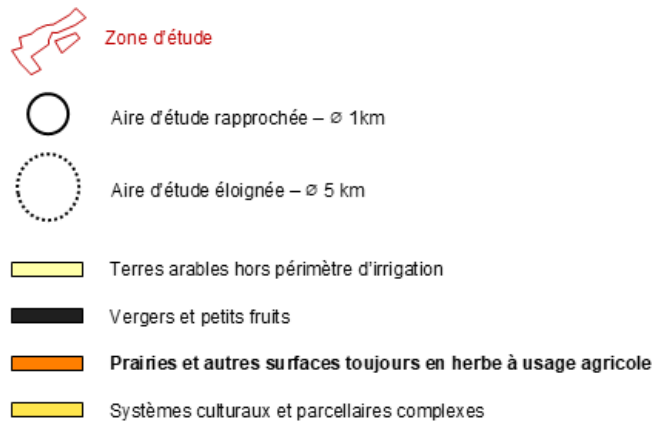


Fig.13 Cartographie des unités paysagères caractérisant l'aire d'étude éloignée

- Le **paysage agricole**, composé majoritairement de prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole. On distingue également des systèmes culturaux et parcellaires complexes, ainsi que des terres arables hors périmètres d'irrigation. Plus ponctuellement, on observe des parcelles à destination de vergers et petits fruits.

→ La zone d'implantation potentielle appartient au paysage de **prairies toujours en herbes à usage agricole** et des **systèmes culturaux et parcellaires complexes**.



La typologie de **prairies toujours en herbe** indique des surfaces enherbées denses, de composition floristique, principalement pâturées, mais dont le fourrage peut être récolté mécaniquement.

La typologie des **systèmes culturaux et parcellaires complexes**, correspond à une juxtaposition de petites parcelles de cultures annuelles diversifiées, de prairies et/ou de cultures permanentes complexes.

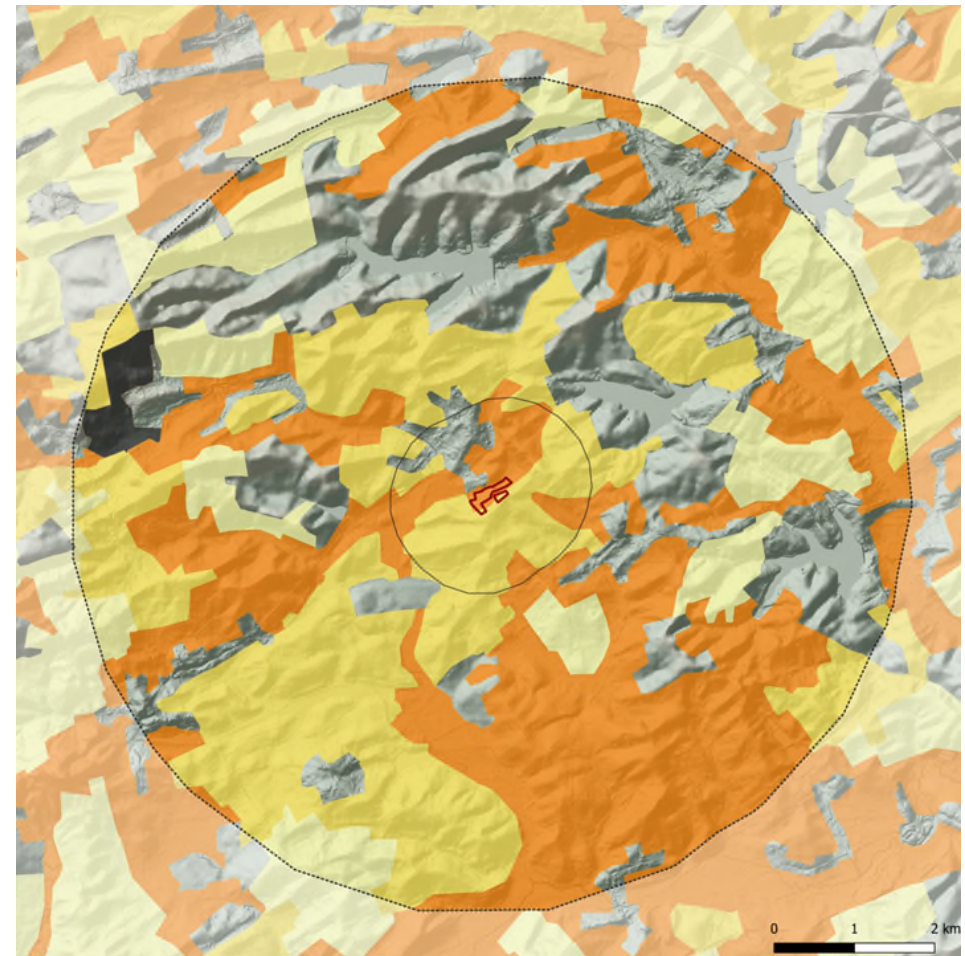


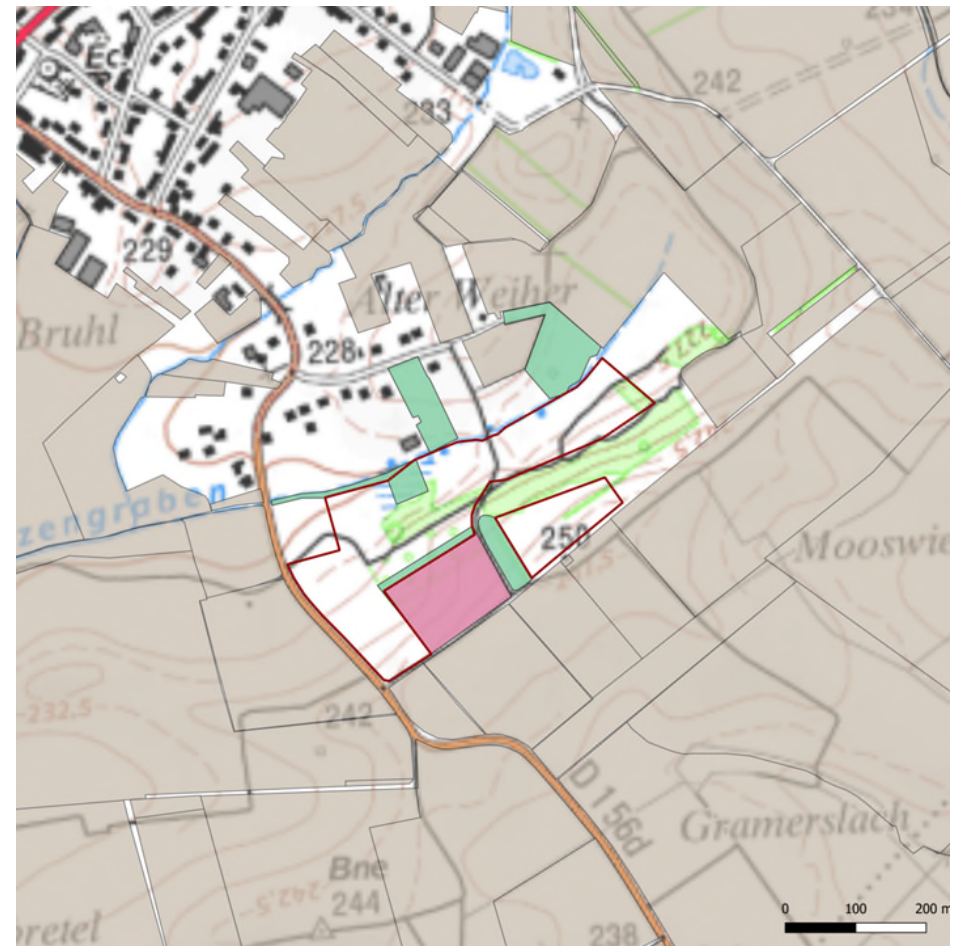
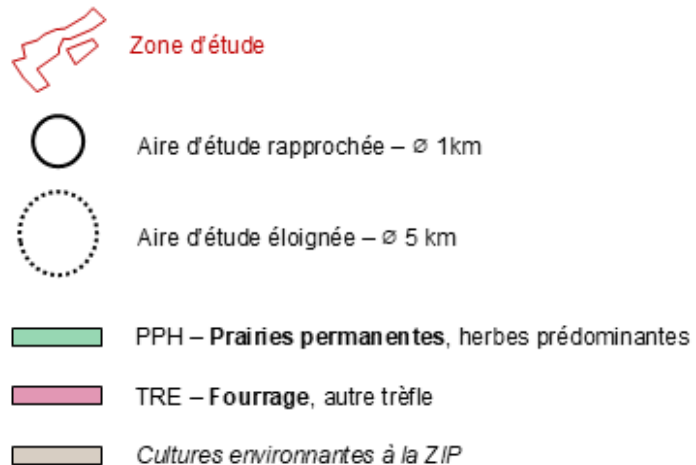
Fig.14 Représentation du paysage agricole

Selon le Registre Parcellaire Graphique – RPG (2022), les parcelles agricoles de la zone d'étude se composent :

- Culture fourragère: TRE – Autre trèfle
- Prairie : PPH – Prairies permanente (prédominance herbe)

Le cycle de croissance de ces cultures indiquent :

- Cultures fourragères – cycle de croissance pouvant être annuel ou pérenne, selon les espèces cultivées.
- Prairies – cycle de croissance pérenne, avec une végétation qui se régénère naturellement chaque année.



La typologie des cultures et leur cycle de croissance, indiquent un paysage agricole toujours actif. Les prairies et cultures fourragères, présentent un paysage agricole actif et verdoyant, donnant des « cultures basses », avec une hauteur moyenne de 60cm.

Fig.15 Registre Parcellaire Graphique 2022

- Le **paysage relatif à l'eau**, est assez présent aux abords de la zone d'implantation potentielle. On distingue un réseau hydrographique important, accompagné de plusieurs plans d'eau ; ainsi que quelques marais intérieurs.



Les plans d'eau à proximité relative de la zone d'implantation font partie de la **ligne Maginot aquatique**, un système d'inondation défensif composé de six étangs, de Hoste jusqu'à Holving, créé en 1934.

Le principe des inondations défensives reposait sur la construction de barrages sur la Vallée du Mutterbach, ouverts en temps de paix, mais capables de retenir des réserves d'eau pour des inondations en cas de besoin : il devait servir d'étang réservoir, pour inonder la vallée du Mutterbach. Ces réserves d'eau étaient également essentielles pour pallier les sécheresses.

Après plusieurs années, ces étangs militaires se sont transformés en **lieux de loisir**.

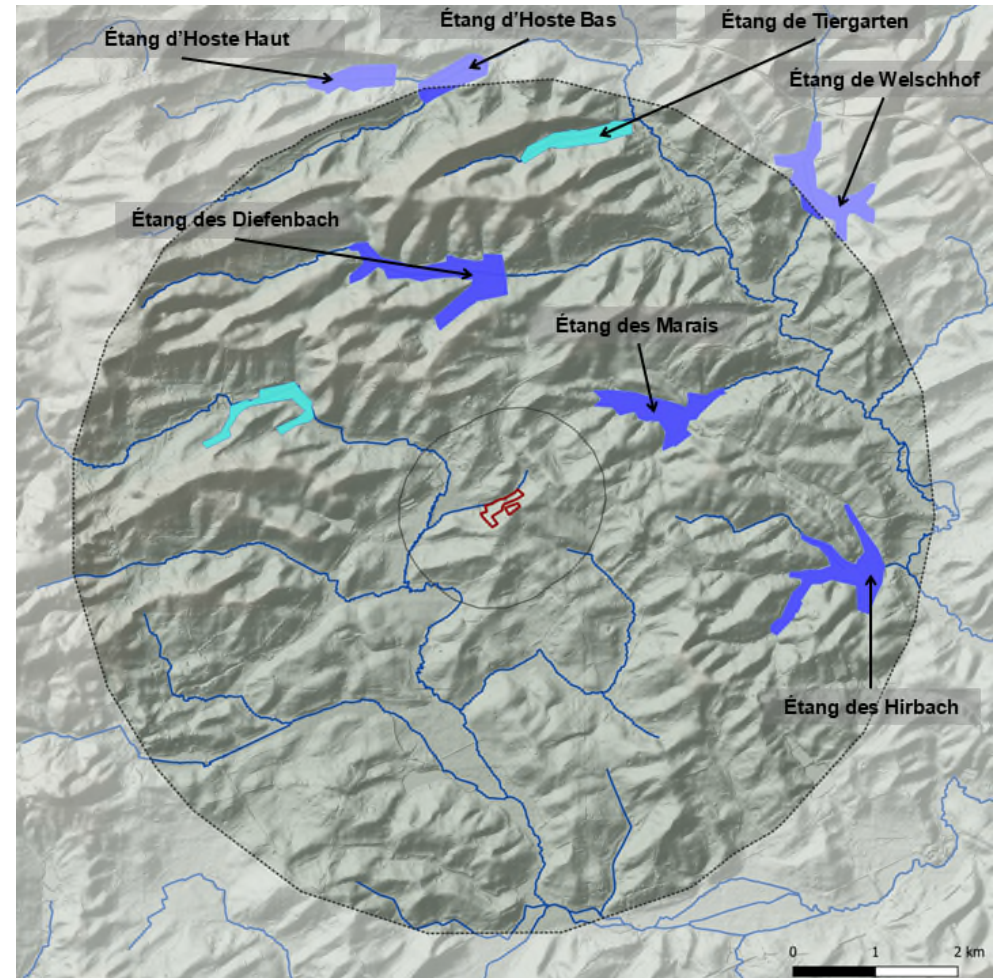
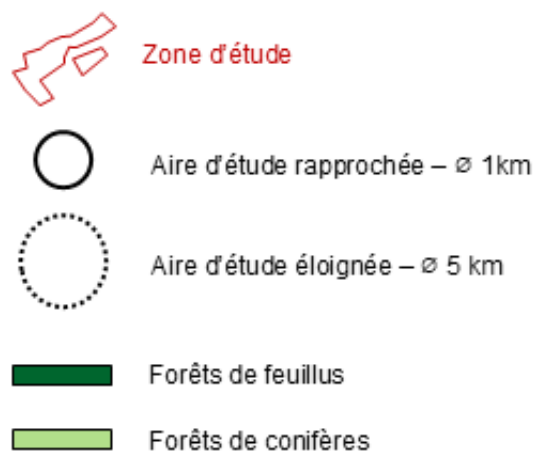


Fig.16 Représentation du paysage relatif à l'eau

- Le **paysage naturel et semi-naturel**, est largement représenté par la présence de forêts de feuillus, et plus ponctuellement par la présence de forêts de conifères.



Plusieurs forêts et boisements environnants peuvent être observés, occupant densément l'aire d'étude éloignée. Ceux-ci agissent, comme obstacles visuels naturels, générant un masque pour les habitations et infrastructures à proximité relative de la zone d'étude.

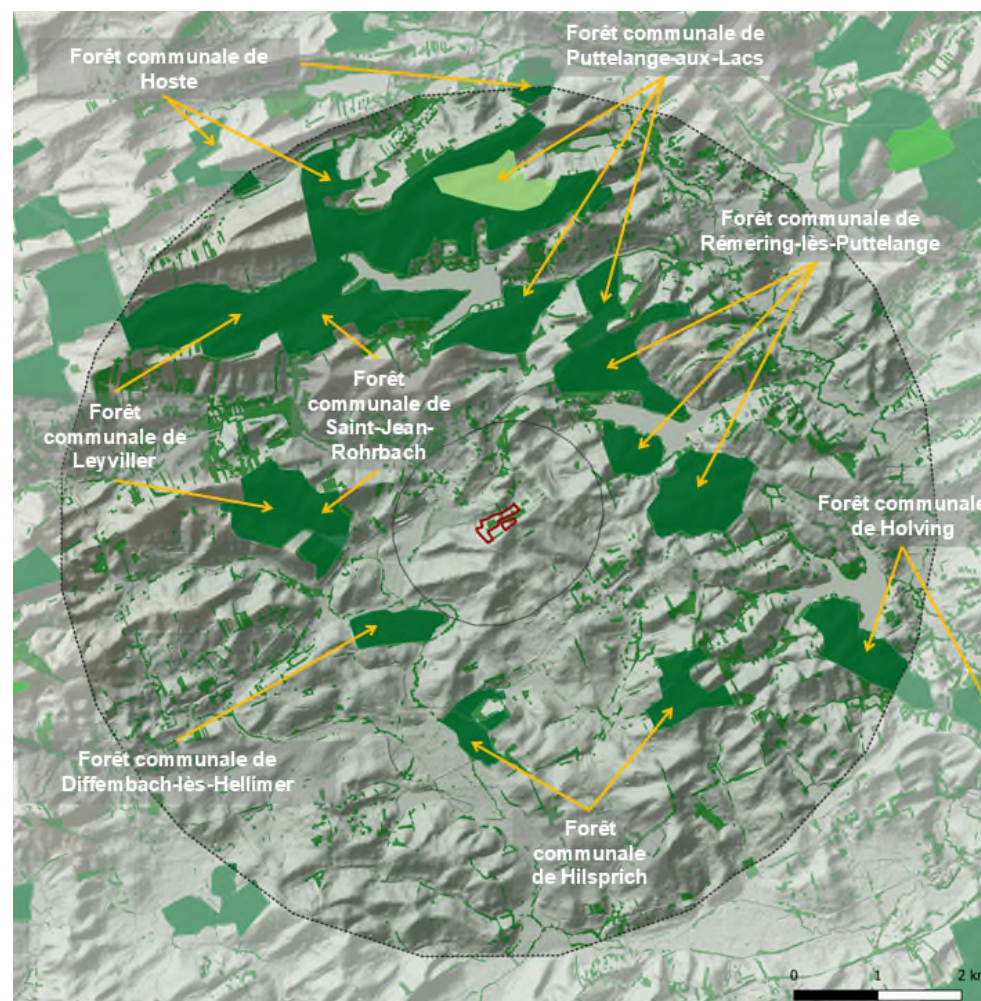


Fig.17 Représentation du paysage naturel et semi-naturel

- Le **paysage urbain**, majoritairement composé de collectivités dont le tissu urbain est discontinu.



Le **tissu urbain discontinu** se caractérise par une répartition non homogène des constructions, avec des bâtiments espacés et souvent entourés d'espaces verts. Contrairement au tissu urbain continu, où les bâtiments sont alignés et proches les uns des autres.

Deux sous-catégories se distinguent au sein de l'aire d'étude éloignée :

- Le **bourg rural** : comme dans le cas de Leyviller, Grundviller et Puttelange-aux-Lacs, est une agglomération située entre le village et la ville en termes de taille et/ou d'importance. Il sert souvent de centre administratif local et peut avoir des fonctions économiques et sociales importantes pour les villages environnants. Contrairement à une simple bourgade, un bourg peut avoir des infrastructures comme une église, une mairie, une école, et parfois quelques commerces
- La **commune rurale à habitat dispersé** : concernant les autres communes, les habitations sont réparties de manière plus éparse sur le territoire, plutôt que regroupées en un seul centre. Ce type de commune se caractérise par une faible densité de population et une grande superficie, souvent avec des maisons isolées, des fermes, et des hameaux.

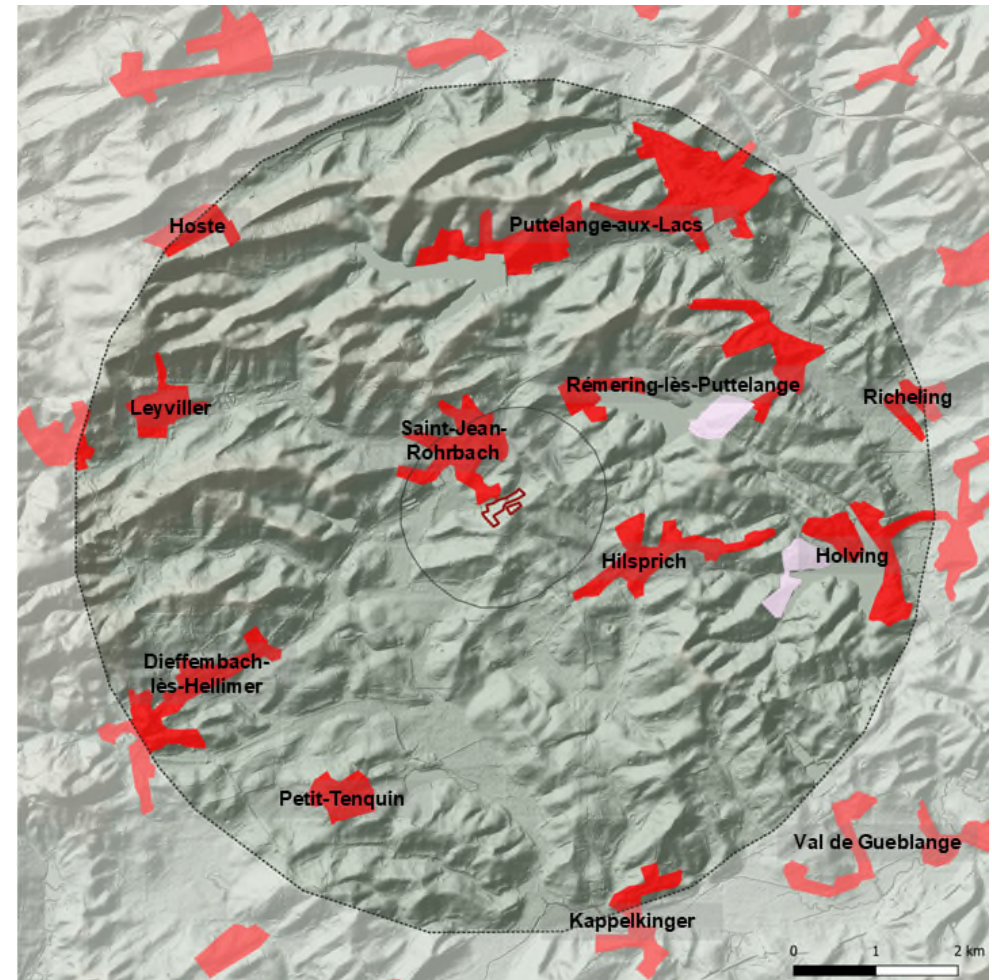


Fig.18 Représentation du paysage urbain

3.2.3. MONUMENTS HISTORIQUES

➤ ZONES DE PRESOMPTION DE PRESCRIPTION ARCHEOLOGIQUE (ZPPA)

L'aire d'étude éloignée est concernée par la **ZPPA de l'arrondissement de Sarreguemines**.

Sur l'ensemble du territoire national, le Code du patrimoine prévoit que certaines catégories de travaux et d'aménagements font l'objet d'une transmission systématique et obligatoire au préfet de région afin qu'il apprécie les risques d'atteinte au patrimoine archéologique et qu'il émette, le cas échéant, des prescriptions de diagnostic ou de fouille. Dans ces zones, le préfet de région est obligatoirement saisi :

- Soit de tous les permis de construire, d'aménager, de démolir, ainsi que des décisions de réalisation de zone d'aménagement concerté,
- Soit de ces mêmes dossiers lorsqu'ils portent sur des emprises au sol supérieures à un seuil défini par l'arrêté de zonage.

L'arrêté SGAR n° 2003-254 du 7 juillet 2003 concernant l'arrondissement de Sarreguemines, impose des seuils spécifiques pour les projets d'urbanisme (toutes construction ou modification de bâtiments), les affouillements (travaux de terrassement ou d'excavation) et la végétation (aménagement paysagers ou forestiers), chacun fixé à 3000 m². Ces mesures visent à protéger les zones archéologiques potentielles en limitant les activités susceptibles de les endommager.

- ↳ Le seuil de 3000 m² mentionné dans l'arrêté SGAR n° 2003-254 du 7 juillet 2003 correspond à un seuil à partir duquel il est nécessaire de se manifester auprès du Préfet. Le Code du patrimoine prévoit par ailleurs que toute personne projetant de réaliser des aménagements peut, avant de déposer une demande d'autorisation, saisir le préfet de région afin qu'il examine si le projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques.

➤ SITES CLASSES OU INSCRITS (AC2)

Aucun site inscrit ou classé n'est présent au sein des aires d'études.

➤ SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (AC4)

Aucun site patrimonial remarquable n'est présent au sein des aires d'études.

➤ MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES OU INSCRITS (AC1)

Ni la zone d'implantation potentielle, ni son aire d'étude rapprochée, **ne sont concernées** par la présence d'un monument historique inscrit ou classé.

L'aire d'étude éloignée est cependant concernée par la présence d'un monument classé ou inscrit, situé à plus de 4 km de la zone d'étude

Tab. 1. Inventaires des monuments historiques inscrits ou classés au sein de l'aire d'étude éloignée – Source : Atlas des patrimoines

REFERENCE	MONUMENTS	DISTANCE DE LA ZIP	TYPE D'INSCRIPTION	DATE
PA00107067	Maison à Hellimer	4,8 km	Monument inscrit	14 décembre 1992

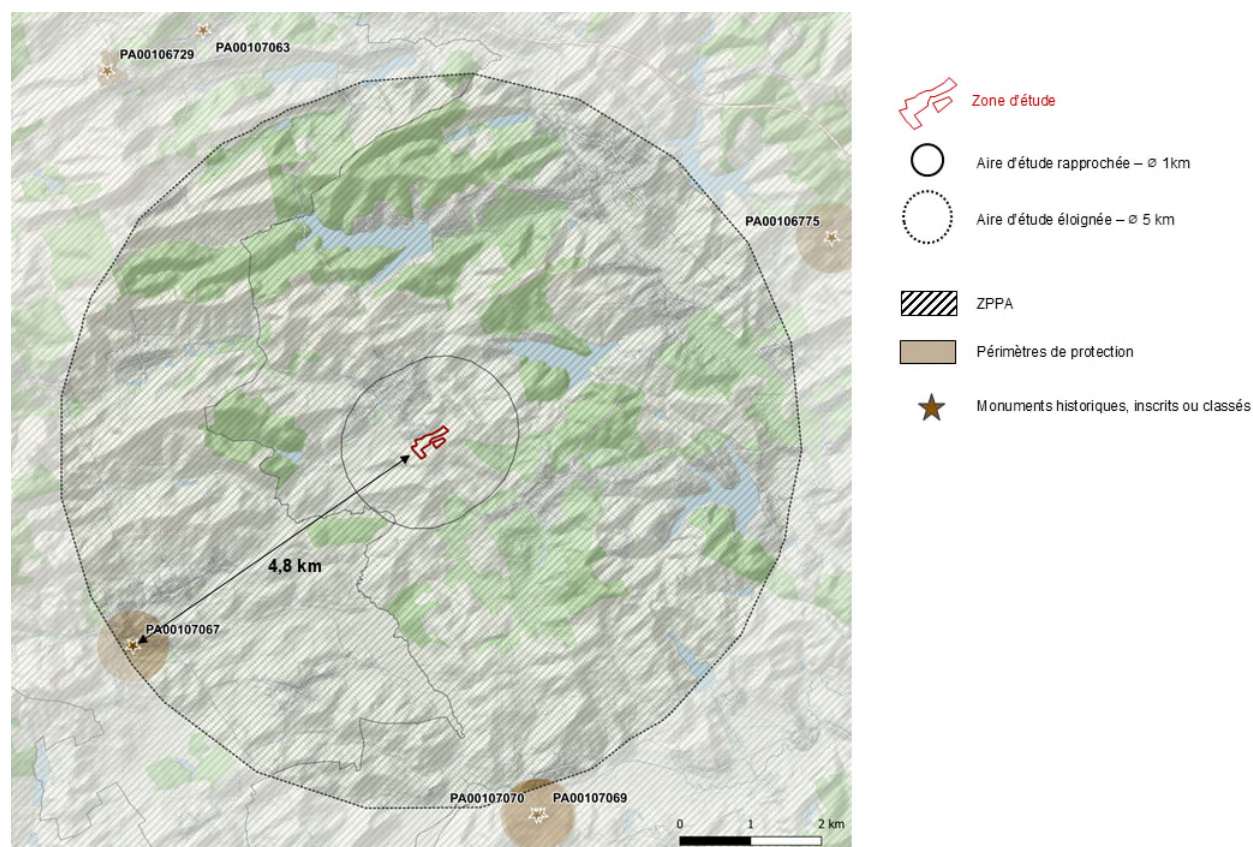


Fig.19 Cartographie des monuments historiques, sites inscrits et périmètre de protection les plus proches de la zone d'implantation potentielle

3.2.4. SENTIERS DE RANDONNÉE

L'aire d'étude éloignée **est concernée** par la présence de plusieurs sentiers de randonnée, présentés sur la carte ci-dessous. Le plus proche sentier se situe à environ 340 m :

- La Boucle autour de l'Étang, à 340 m à l'Est ;
- La Boucle de l'Étang des Marais, à 1,4 km l'Est ;
- La Boucle de l'Étang de Diefenbach-lès-Puttelange, à 1,5 km au Nord-Ouest.

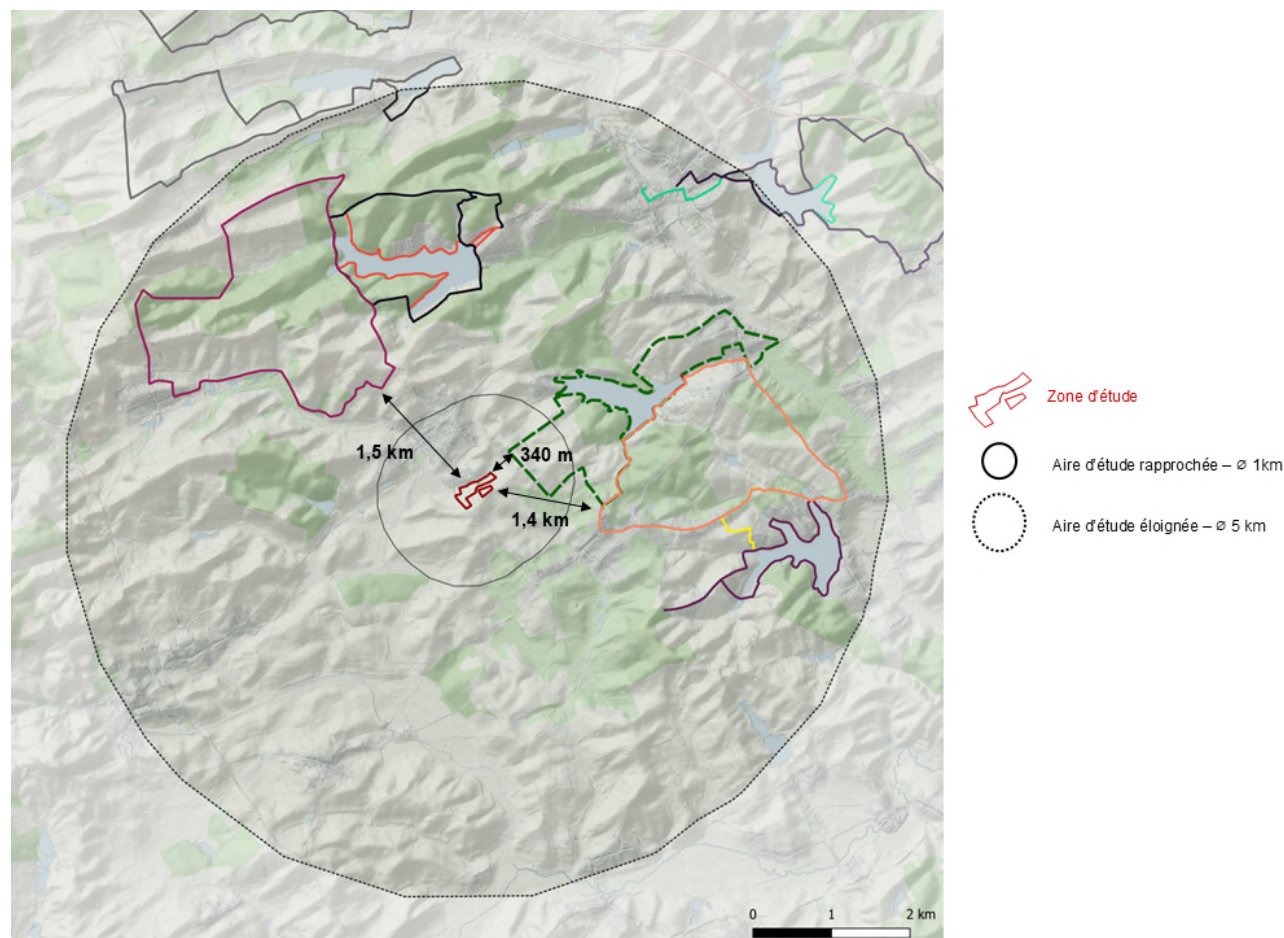


Fig.20 Cartographie des circuits de randonnée identifiés au sein de l'aire d'étude éloignée

3.2.5. ENJEUX DE COVISIBILITE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

➤ DEPUIS LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

Depuis la zone d'implantation potentielle, ce qu'on peut observer constitue un **paysage arboré et verdoyant**.

Depuis le point de vue utilisé sur le panorama ci-dessous, on distingue brièvement la reprise de relief à l'Ouest dans le paysage lointain, en direction de Frémestroff.

La zone d'implantation potentielle, ainsi que ses aires d'études, appartiennent principalement au paysage du Plateau Lorrain, et sont influencées par les caractéristiques de ce dernier.

Depuis la zone d'implantation potentielle, la densité importante du couvert végétal **ne permet pas d'apprécier le caractère ouvert du plateau et des vallées** ; cependant la **nature ondulée du relief** est observée, avec des variations d'altitude notables au sein même de la zone d'implantation potentielle.

Ci-dessous, une vue panoramique depuis le centre de la zone d'implantation potentielle :



Fig.21 Illustration du paysage arboré de la zone d'implantation potentielle

➤ **DEPUIS LES ABORDS DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE**

Le **couvert végétal dense**, additionné au **relief notable** de la zone d'implantation potentielle, **ne permettant pas d'observer le paysage lointain**, le reportage photos en pages suivantes se fera depuis les abords directs de la zone d'implantation potentielle. Ces points de vue nous permettront ensuite d'identifier les relations de covisibilité avec le paysage lointain.

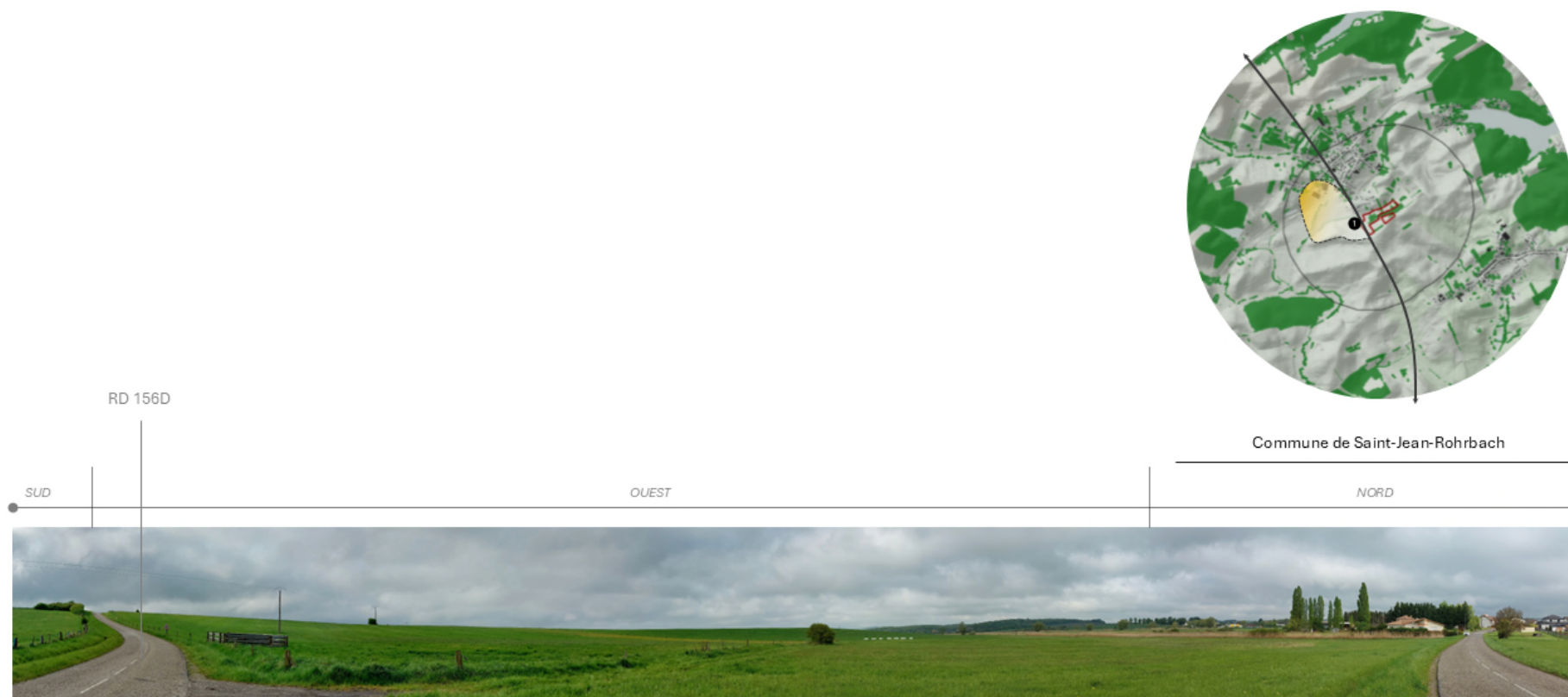


Fig.22 Illustration du paysage depuis les abords de la zone d'étude en direction du paysage lointain– Point de vue 1



Fig.23 Illustration du paysage depuis les abords de la zone d'étude en direction du paysage lointain– Point de vue 2



Fig.24 Illustration du paysage depuis les abords de la zone d'étude en direction du paysage lointain– Point de vue 3



Fig.25 Illustration du paysage depuis les abords de la zone d'étude en direction du paysage lointain– Point de vue 4

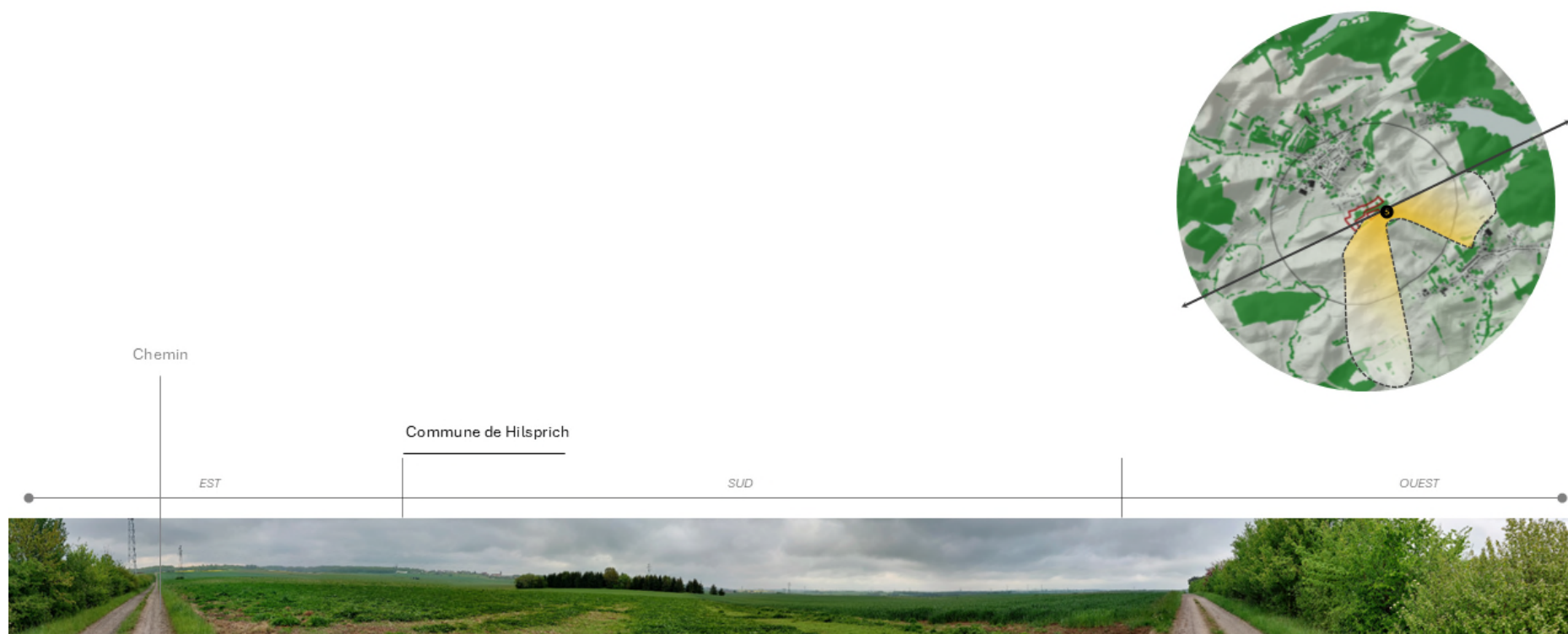


Fig.26 Illustration du paysage depuis les abords de la zone d'étude en direction du paysage lointain– Point de vue 5

Les observations depuis les abords de la zone d'implantation potentielle nous permettent d'observer :

- Depuis les hauteurs de la ZIP, en direction de l'Est, du Sud et de l'Ouest, un **paysage agricole ouvert, vallonné et arboré**, proposant une **covisibilité lointaine sur la commune de Hilsprich** au Sud ;
- Au Nord, on observe des **covisibilités rapprochées avec la commune de Saint-Jean-Rohrbach**, située en contre-bas de la ZIP.

➤ VISIBILITE DU SITE DEPUIS LE PAYSAGE LOINTAIN

La carte ci-contre synthétise la zone de visibilité sur le site depuis l'aire d'étude éloignée, limitées par les lignes de crête du relief et les boisements.

La gradation colorée illustre le degré de visibilité.

Les zones sans visibilité sont grisées.

Obstacles visuels



Lignes de crêtes



Végétation et boisements

Enjeux de visibilité



Invisible



Négligeable



Faible



Moyen



Fort



Paysage relatif à l'eau



Habitations



Zone d'étude

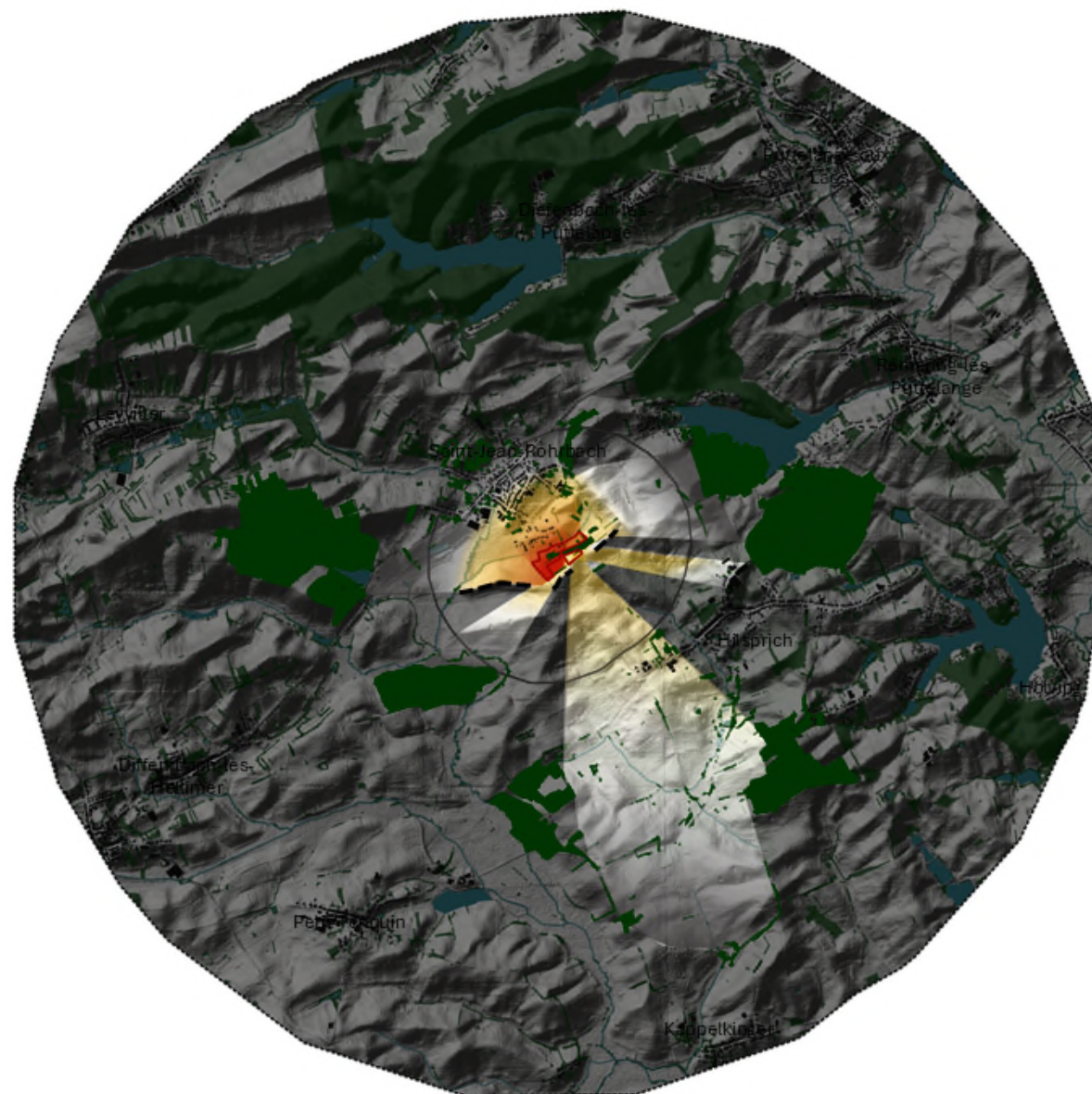


Fig.27 Relations visuelles avec le paysage éloigné

Une sélection de quelques photographies, présentées ci-dessous, permettent d'illustrer le caractère **négligeable voire l'absence de covisibilités avec le paysage lointain** :



Fig.28 Enjeux de covisibilité du paysage lointain

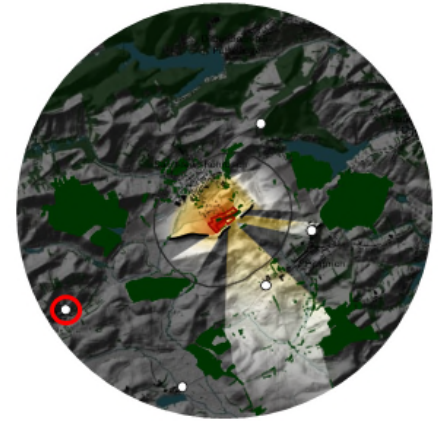


Fig.29 Enjeux de covisibilité du paysage lointain

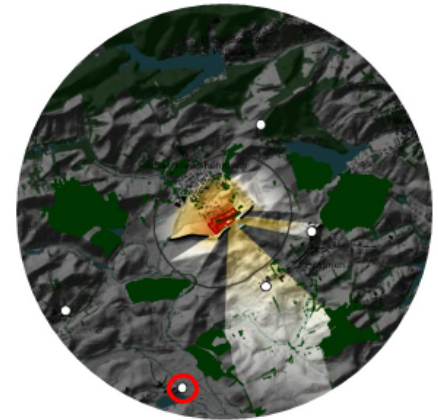


Fig.30 Enjeux de covisibilité du paysage lointain



Fig.31 Enjeux de covisibilité du paysage lointain

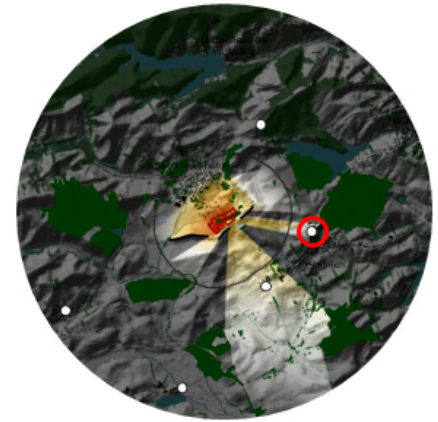


Fig.32 Enjeux de covisibilité du paysage lointain

3.3. L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

3.3.1. HISTORIQUE ET EVOLUTION PAYSAGERE

Les photographies aériennes montrent que le paysage a toujours été très agricole depuis les années 1950, avec toutefois un étirement progressif du tissu urbain vers les parcelles de la zone d'étude, ainsi qu'une augmentation du couvert végétal au sein de la zone d'étude :



Source :
Photographies aériennes – Remonter le temps IGN

Fig.33 Comparatif des photographies aériennes de la zone d'étude du milieu du XXème siècle à aujourd'hui

3.3.2. ORGANISATION DU PAYSAGE

La figure ci-dessous représente l'organisation du paysage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, depuis la commune de Saint-Jean-Rohrbach vers la commune de Hilsprich:

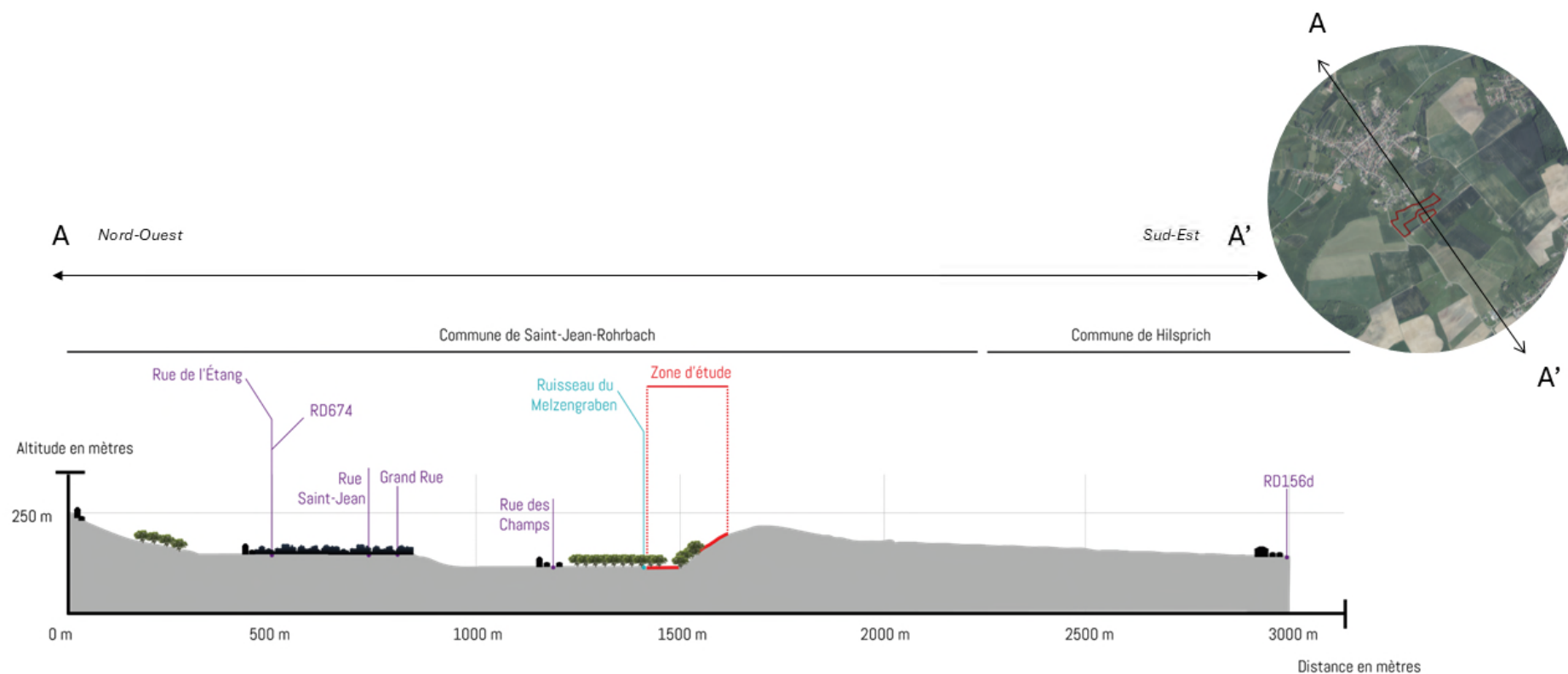


Fig.34 Schéma de principe : organisation du paysage dans l'aire d'étude rapprochée, sur l'axe Nord-Ouest / Sud-Est

3.3.3. DESCRIPTION DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

L'aire d'étude rapprochée est marquée par les éléments suivants :

- **Vallonnement notable au Sud et à l'Ouest**

Ceci permet un confinement visuel de la ZIP depuis le Sud de ses aires d'études. (——— sur carte ci-contre)

Ce vallonnement, sur lequel une partie de la ZIP est installée, permet aux habitations de la commune de Saint-Jean-Rohrbach une vue en contre-plongée sur la ZIP. (———➔ sur carte ci-contre)

- **Paysage arboré et verdoyant**

Ces visibilitées depuis la commune sont partiellement atténuées par les linéaires végétaux, notamment la ripisylve longeant le Metzengraben. Le paysage arboré et verdoyant dense de la ZIP rend la lecture de la zone complexe, alternant des zones de covisibilités et des zones de masques visuels, selon les points de vue.

(■■■ sur carte ci-contre)

- **Sentier de randonnée**

Le cadre naturel et historique de la zone a donné lieu à la création et mise en place de sentiers de randonnée, dont la Boucle de l'Étang passant à proximité de la ZIP, et depuis lequel il est possible de distinguer une partie de la zone d'étude.

(——— ➔ sur carte ci-contre)

- **Maillage routier faible, mais disposant d'une vue plongeante sur la ZIP**

La ZIP est longée par la RD156D à l'Ouest. Cette proximité, et l'absence de haies arborées et/ou arbustives, offre une vue directe sur la part Ouest de la ZIP. De plus, la RD674, située en surplomb de la ZIP au Nord-Ouest, dispose d'une vue plongeante sur la ZIP, accentuée par l'absence de végétation sur la part Ouest de la ZIP, et d'un abaissement du relief entre la ZIP et la RD.

(———➔ sur carte ci-contre)



Fig.35 Vue aérienne de l'aire d'étude rapprochée

3.3.4. ENJEUX DE COVISIBILITE DE L'AIRe DETUDE RAPPROCHEE

La carte ci-dessous synthétise les covisibilités sur la zone d'implantation depuis le paysage de l'aire d'étude rapprochée :

La zone d'implantation est ainsi **essentiellement visible depuis** la commune de Saint-Jean-Rohrbach. Les formations végétales réduisent ponctuellement cette visibilité.

Ces relations de covisibilités s'entretiennent notamment au niveau de la rue des champs, celle du 22 novembre, ainsi que depuis la départementale RD156D.

D'autres covisibilités, plus faibles, s'observent depuis la départementale RD674, le sentier de randonnée ou depuis la rue des fleurs



Fig.36 Synthèse des enjeux de covisibilité de l'aire d'étude rapprochée

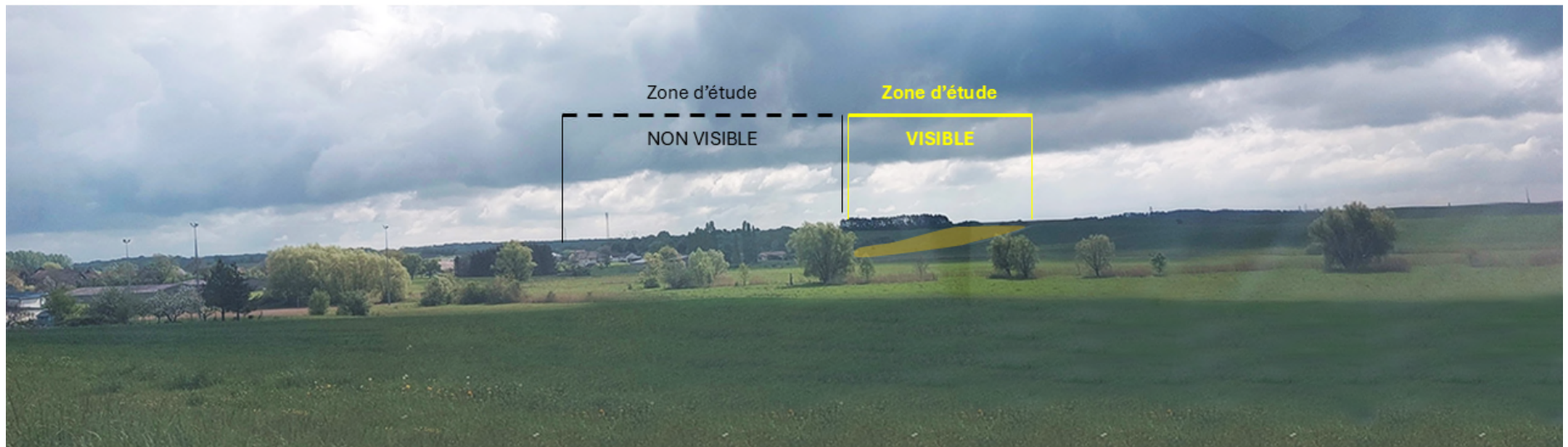


Fig.37 Enjeux de covisibilités de l'aire d'étude rapprochée – Point de vue depuis la RD674



Fig.38 Enjeux de covisibilités de l'aire d'étude rapprochée – Point de vue depuis l'aire de tri / City stade



Fig.39 Enjeux de covisibilités de l'aire d'étude rapprochée – Point de vue depuis la rue des fleurs



Fig.40 Enjeux de covisibilités de l'aire d'étude rapprochée – Point de vue depuis le sentier de randonnée

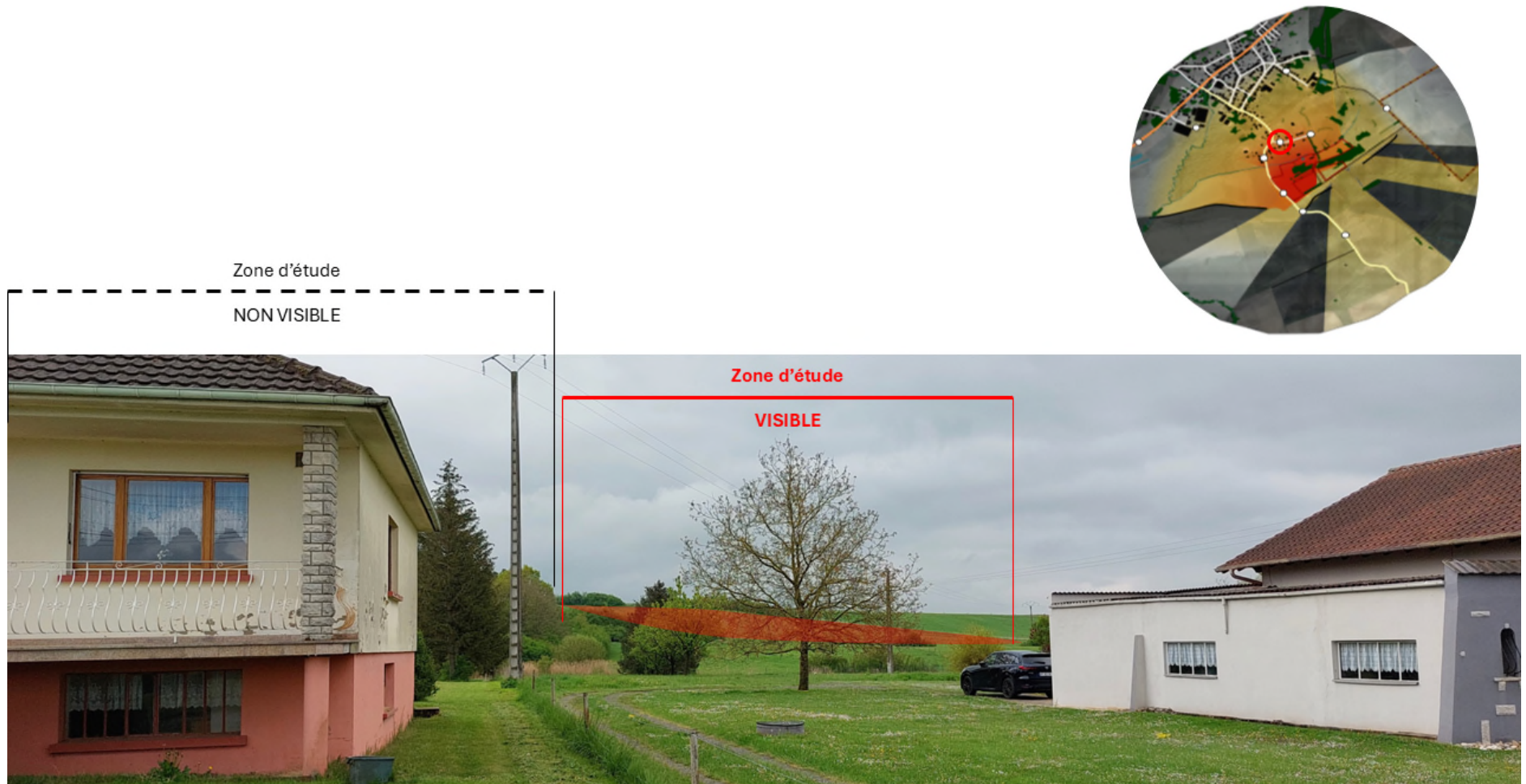


Fig.41 Enjeux de covisibilités de l'aire d'étude rapprochée – Point de vue depuis la rue des champs



Fig.42 Enjeux de covisibilités de l'aire d'étude rapprochée – Point de vue depuis la rue des champs

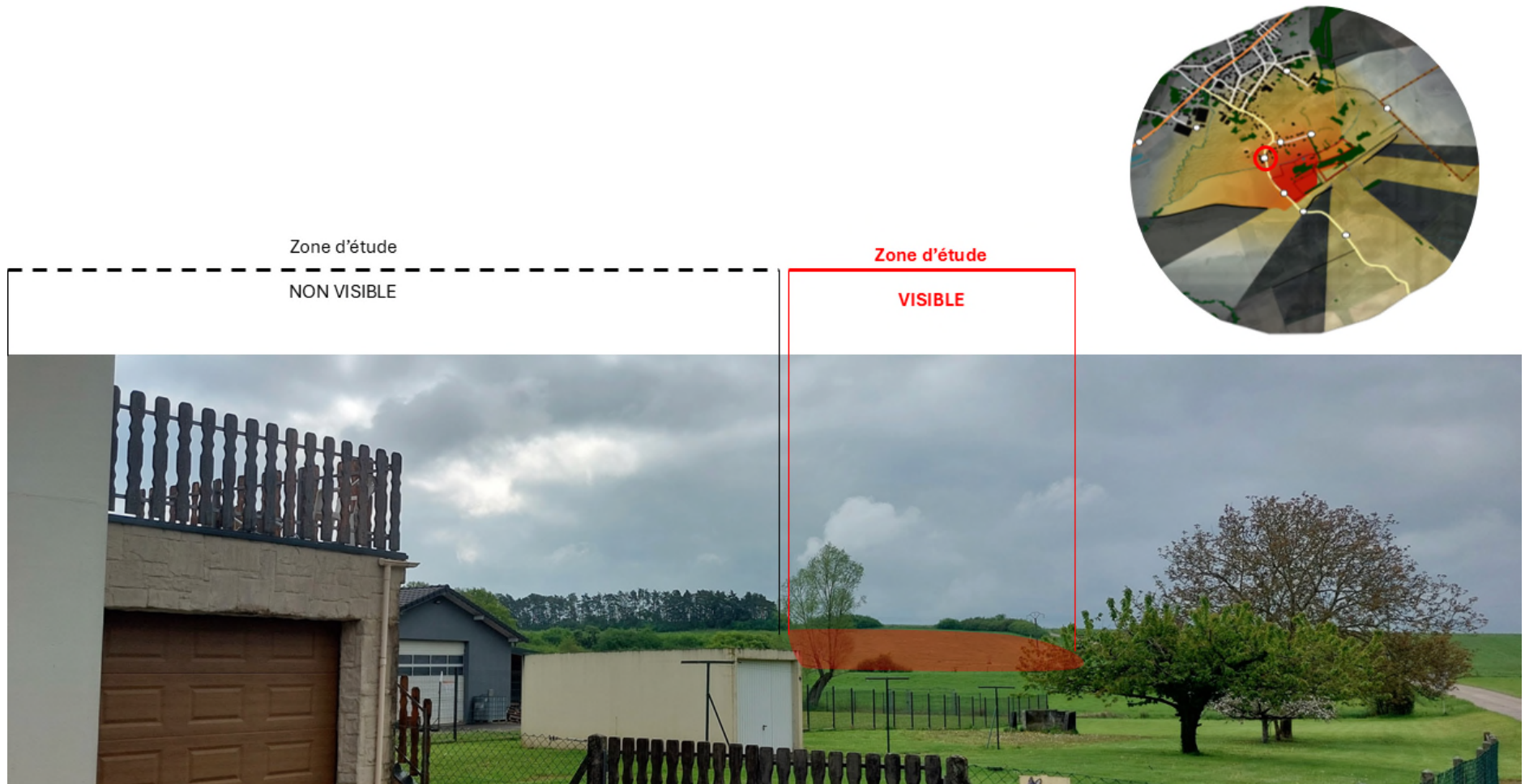


Fig.43 Enjeux de covisibilités de l'aire d'étude rapprochée – Point de vue depuis la rue du 22 novembre



Fig.44 Enjeux de covisibilités de l'aire d'étude rapprochée – Point de vue depuis la RD156D



Fig.45 Enjeux de covisibilités de l'aire d'étude rapprochée – Point de vue depuis la RD156D



Fig.46 Enjeux de covisibilités de l'aire d'étude rapprochée – Point de vue depuis la RD156D

3.4. L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE

La zone d'implantation potentielle constitue un **paysage de prairie arboré et verdoyant**, parcouru par des **formations végétales** s'étant développées à défaut d'usage agricole ces dernières années. Les variations topographiques présentent au sein du site, associées au couvert végétal, proposent un **paysage essentiellement fermé**, avec **des ouvertures ponctuelles vers le paysage lointain et rapproché**. On ne distingue aucun élément particulier sur la ZIP, si ce n'est la présence de quelques équipements sur les différentes pâtures (équipements de type quonset hut, clôtures, râtelier, etc.).



Fig.47 Éléments paysagers de l'aire d'étude immédiate

3.5. SYNTHÈSE DES ENJEUX : PATRIMOINE ET PAYSAGE

Le tableau ci-dessous synthétise les enjeux paysager du site d'étude :

THEMATIQUE	Description	Niveau d'enjeu
PATRIMOINE	- Le monument historique référencé au sein de l'aire d'étude éloignée se trouve à 4,8km au moins de la zone d'étude. - La zone d'étude est concernée par une zone de présomption de prescription archéologique – ZPPA de l'arrondissement de Sarreguemines. - Aucune site inscrit/classé, ni aucun site patrimonial remarquable ne sont observés au sein de la ZIP et ses aires d'études.	FAIBLE
AIRE D'ETUDE ELOIGNEE	- Le paysage de l'aire d'étude éloignée est ouvert, vallonné, et parsemé de boisements - réduisant les covisibilités sur les lieux de vie éloignés. - La ZIP n'entretient pas de relation de covisibilité mutuelle avec l'aire d'étude éloignée.	NUL
AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE	La visibilité de la zone d'étude depuis l'aire d'étude rapprochée est : FAIBLE au Nord de la commune de Saint-Jean-Rohrbach (à hauteur de la départementale RD674 et de la rue des fleurs), ainsi qu'à l'Est (sentier de randonnée) grâce au vallonnement notable, au tissu urbain en présence, ainsi qu'au couvert végétal présent au sein de la ZIP. FORTE au Sud de la commune de Saint-Jean-Rohrbach (à hauteur de la RD156D). La part Ouest de la ZIP surplombant le Sud de la commune, et ne présentant pas de couvert végétal, elle dispose d'une relation de covisibilité forte avec les habitations en lisière de commune.	FORT
AIRE D'ETUDE DIRECTE	- Présence d'un milieu agricole de prairie, arboré et verdoyant, inscrit sur une topographie vallonnée, rencontrant plusieurs variations d'altitude. - Présence de pylône électriques aux abords Sud-Est de la ZIP	FAIBLE